

## **Convocation de formation**

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous accueillir pour la formation, **« Stratégie de communication – Pérénnisation »** organisée les 20 et 21 juillet 2023, par Cotravaux.

### **Informations de la formation**

Dates et horaires : Les 20 et 21 juillet 2023, de 9h30 à 17h30

Lieu de la formation : Gîte de Citon-Cenac, à Cenac.



Pour se rendre sur le lieu de la formation :

- En voiture : tapez « Gite de citon-Cenac » sur votre GPS
- En train : Gare la plus proche : Bordeaux. 20 mn de voiture. Possibilité d'organiser du covoiturage si vous nous prévenez au moins une semaine avant.

### Au programme de la formation :

#### Jour 1 :

| Session          | Thème  | Objectifs   | Modalités   |
|------------------|--|---|---|
| 9h00<br>9h30     | Accueil des participant.e.s  | Instaurer une ambiance conviviale et de confiance   |   |
| 9h30 –<br>10h00  | Présentations et cadre commun  | Se connaître et instaurer un cadre collectif de confiance<br>Mettre en commun les attentes et les besoins de chacun.e   | Tour de table des attentes, présentation des 2 jours, réadaptation si nécessaire<br>Échelle de positionnement « Tu te mets combien en... »  |
| 10h00-<br>11h30  | Réactivation des savoirs   | Réactiver les savoirs sur les bases d'une stratégie de communication  | Retours sur les différentes stratégies de communication de chacun.e – évaluation collective + apports de l'équipe de formation.<br>Equipe de formation – rappels des bases d'une stratégie de communication |
| 11h30 –<br>12h45 | Les enjeux d'une stratégie de communication durable                            | Connaître, comprendre et savoir transmettre les enjeux d'une stratégie de communication de base à plusieurs niveaux (en présentiel, dans la sphère digitale...) | Travail en sous-groupe<br>Retours en collectifs en plénière<br>Apports de l'équipe de formation   |
| 12h45 –<br>13h45 | <b>Pause déjeuner</b>  |   |   |
| 13h45-<br>14h00  | Revenir de la pause  | Se dynamiser et se remobiliser sur les savoirs vus juste avant la pause   | Quiz collectif sur les enjeux et les points de vigilance à avoir sur les stratégies de communication  |
| 13h45-<br>15h15  | Une stratégie de communication pérenne, certes, mais vraiment écologique ? - 1 | Appréhender l'impact écologique de sa communication   | Brainstorming collectif<br>Apports de l'équipe de formation – détails des impacts écologiques en  |

|             |            |  |  |
|-------------|------------|--|--|
|             |            |  | fonction des moyens et outils choisis par les apprenants |
| 15h30 – 17H |            | Construire la pérennisation et la transmission d'une stratégie de communication élaborée |  |
| 17h – 17h30 | Évaluation | Evaluer le 1 <sup>er</sup> jour de formation   | Thermomètre  |

Jour 2 :

| Session       | Thème  | Objectifs   | Modalités  |
|---------------|--|---|--|
| 9h00 – 9h30   | Accueil des participant·e·s  | Instaurer une ambiance conviviale et de confiance   |  |
| 9h30 – 10h00  | Retour sur les acquis de la veille   | Réactiver les savoirs vus lors du jour 1 (et de la première session de formation en octobre 2022)   | En petits groupes, retour sur les acquis de la veille+ apports de l'équipe de formation  |
| 10h00-11h30   | Des outils de transmission - 1   | Agir sur la transmission de cette stratégie de communication à d'autres membres de sa structure et se projeter dans la construction d'outils en cohérence | En sous groupe, par thématiques communes, penser la transmission à son équipe et mettre en œuvre un outil de transmission (exemple recensé dans le groupe – un nouveau site internet, un centre de ressources ...)<br>Appui de l'équipe de formation dans les sous-groupes |
| 11h30 – 12h45 | Des outils de transmission - 2   | Agir sur la transmission de cette stratégie de communication à d'autres membres de sa structure et se projeter dans la construction d'outils en cohérence | En grand groupe, présentation des outils de transmission construits- mise en situation.<br>Retours des pairs et apports de l'équipe de formation sur chaque mise en situation  |
| 12h45 – 13h45 | <b>Pause déjeuner</b>  |   |  |
| 13h45-14h00   | Revenir de la pause  | Se dynamiser et se remobiliser sur les savoirs vus juste avant la pause   |  |
| 13h45-15h15   | Une stratégie de communication pérenne, certes, mais vraiment écologique ? - 2 | Appréhender l'impact écologique de sa communication   | Apports de l'équipe de formation sur la slow communication (passage par les mouvements slow)<br>Travail individuel sur sa stratégie de   |

|             |                                   |  |   |
|-------------|-----------------------------------|--|---|
|             |                                   |  | communication et les modifications possibles vers la slow communication<br>Retours collectifs et complément par l'équipe de formation   |
| 15h30 – 17H | Plan d'action sur la transmission | Construire la pérennisation et la transmission d'une stratégie de communication élaborée | En individuel, puis en collectif → mise en situation permettant d'aboutir à des premières ébauches de plans d'actions<br>Apports de l'équipe de formation sur chaque stratégie et plan d'action |
| 17h – 17h30 | Évaluation                        | Evaluer le jour 2 de cette formation et les deux jours globalement                       | Photo-langage final et tour de table<br>Remplissage des questionnaires d'évaluation   |

**Repas** : Les repas dans le cadre de la formation (les 20 et 21 juillet midi et soir ) seront pris en charge et organisé par Cotravaux.

**Hébergement** : l'hébergement sera pris en charge par Cotravaux.

**Matériel** : Un ordinateur portable par personnes participantes.

**Coordonnées utiles :**

- Coordonnées de la personne en charge de la formation à Cotravaux : Clerc Léone – [reseau@cotravaux.org](mailto:reseau@cotravaux.org) – 0784655791
- Référente handicap – Clerc Léone (coordonnées ci-dessus)

Vous trouverez le règlement intérieur de Cotravaux en annexe 1 de ce document.  
Nous vous invitons à prendre connaissance de ces documents **avant la formation**.

## **Règlement intérieur**

**Mis à jour le 18 avril 2023.**

Cotravaux est un lieu de travail regroupant des salarié·es, des volontaires, des stagiaires et des bénévoles du réseau Cotravaux, ainsi qu'un lieu d'accueil de formations et d'événements de la vie associative du réseau. C'est également un lieu de travail partagé avec d'autres structures où s'appliquent les valeurs du vivre ensemble.

Pour cela, chacun·e doit connaître, s'approprier et appliquer le présent règlement intérieur, dans les locaux comme dans les autres locaux où se déroulent les formations. Le respect de l'ensemble de ces règles participe à instaurer un cadre de travail et d'activité sécurisant et agréable pour toutes les personnes faisant usage de ce lieu.

### **Respect des personnes**

Le respect d'autrui et la politesse sont des valeurs indispensables au vivre ensemble. Aucune forme de violence, d'atteinte à la dignité et à l'intégrité physique et morale des personnes ne saurait être acceptée. Nous tenons à ce que nos actions de développement des compétences se passent dans le respect de la dignité de chacun·e.

### **Respect des biens et des locaux**

Le matériel mis à disposition par Cotravaux, ainsi que les locaux doivent être entretenus et préservés de toute dégradation. S'il vous arrivait de façon non-volontaire de dégrader les locaux ou le matériel mis à disposition, merci de prévenir une personne de l'équipe salariée.

Chacun·e est tenu·e de maintenir propres les différents espaces de ce lieu collectif.

### **Respect du voisinage**

Le respect des personnes et des biens précédemment décrits s'appliquent également dans la cour de Cotravaux ainsi que des espaces communs de l'immeuble où siège Cotravaux. Ces espaces sont privés et partagés avec le voisinage.

### **Respect de l'environnement**

Dans une démarche de pratiques respectueuses de l'environnement, des poubelles de tri sont à disposition dans la cuisine.

Vous trouverez également dans les bureaux des corbeilles ou des bacs se destinant à recevoir uniquement les matières papier.

Un cendrier est mis à disposition dans la cour.

### **Tabac et autres produits**

En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les locaux. Il est également interdit de vapoter (cigarette électronique) à

l'intérieur des locaux. Il est possible de fumer et devapoter dans la cour à l'extérieur. Comme énoncé précédemment, un cendrier est mis à disposition dans la cour. La consommation de drogue est évidemment interdite, dans les locaux comme à l'extérieur.

### Représentation des stagiaires

Lorsqu'une formation a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un-e délégué-e titulaire et d'un-e délégué-e suppléant-e en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenu-es admis-es à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentant-es des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégué-es sont élu-es pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer à la formation.

Si le-la délégué-e titulaire et le-la délégué-e suppléant-e ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentant-es des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

### Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun-e le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées. Chaque stagiaire doit, en outre, veiller à respecter les règles concernant sa sécurité personnelle et celle des autres personnes en vigueur dans l'établissement où sont dispensées les formations par Cotravaux.

### Réclamations

Les stagiaires peuvent formuler directement des réclamations à Cotravaux à l'adresse mail [reseau@cotravaux.org](mailto:reseau@cotravaux.org) avec avis de confirmation de réception pour inscription dans le registre des réclamations avant traitement.